



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

oeuvres universitaires

Question au Gouvernement n° 2609

Texte de la question

ELECTIONS AUX CROUS

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mignon, pour le groupe UMP.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pendant que nous sommes réunis ici, partout dans le monde, des hommes et des femmes se battent pour avoir simplement le droit de vivre et de s'exprimer librement. Nous avons eu la chance, nous, que nos parents, nos grands-parents, nos aïeux aient déjà mené ce combat.

M. Jérôme Lambert. Pour le droit du travail !

M. Jean-Claude Mignon. Aujourd'hui, nous avons le privilège de vivre dans une république démocratique. Nous avons le droit de nous exprimer, de nous opposer, de communiquer, de nous rassembler et de manifester. C'est pourquoi il est inadmissible qu'on tente aujourd'hui de priver une partie de la population française du droit essentiel de voter (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*)...

M. Maxime Gremetz. Les étudiants ont voté à 80 % contre le CPE !

M. Jean-Claude Mignon. ...notamment qu'un syndicat étudiant, qui, chacun le sait, est indépendant de toute appartenance politique (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), use de moyens plus que contestables pour interdire aux étudiants qui le souhaitent de s'exprimer et de voter pour décider si leur université, leur lycée ou leur collège sera bloqué ou non. C'est inadmissible (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), comme il est inadmissible que les élections aux conseils d'administrations des CROUS soient perturbées.

M. Julien Dray. La question !

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le ministre, nous sommes tous inondés de courriels ou d'appels de jeunes qui veulent s'exprimer en toute liberté (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) et désigner tout aussi librement les membres qui siégeront demain aux conseils d'administration des CROUS. Ont-ils, monsieur le ministre, la possibilité de le faire dans le respect des droits élémentaires de la démocratie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*.)

M. Pierre Cohen. Zéro !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur le député, les étudiants sont très attachés aux élections de leurs représentants aux CROUS, qu'ils ont préparées ensemble en convenant d'un slogan : " Ne pas voter nuit à la démocratie ".

Lundi dernier, François Goulard et moi-même avons invité toutes les organisations étudiantes. Le Premier ministre s'est joint à nous pour un débat très intéressant. Les organisations qui sont venues - elles représentaient plus d'un étudiant sur deux - nous ont affirmé leur volonté de maintenir les élections aux CROUS (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*)...

M. Julien Dray. Vous ne savez même pas comment fonctionnent les CROUS !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ...aux dates que nous

avons fixées ensemble il y a déjà un certain temps. C'est pourquoi François Goulard et moi-même avons décidé de les maintenir.

L'élection des représentants aux CROUS - faut-il le rappeler - sont très importantes pour la vie quotidienne des étudiants, leur orientation et leur insertion professionnelles. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. Comment le savez-vous, puisque vous n'y connaissez rien ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les étudiants n'entendent pas plus être privés de ces élections que de leurs cours et de leurs examens.

J'ai donc décidé de maintenir ces élections en dépit d'incidents inadmissibles révélant l'existence de minorités hostiles à la démocratie...

M. Manuel Valls. Provocateur !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ...qui campent sur des positions idéologiques négatives. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) J'ai hâte de pouvoir, demain, discuter de l'avenir avec les représentants des CROUS nouvellement élus. Hier, quatorze académies ont voté. Aujourd'hui, c'est le tour des trois universités d'Île-de-France et demain des huit académies restantes. Après-demain, nous aurons des interlocuteurs pour préparer l'avenir des jeunes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Jean-Marie Le Guen. C'est surréaliste !

M. Julien Dray. Vous ne savez même pas comment fonctionnent les CROUS ! De toute façon, vous ne connaissez rien à l'éducation nationale !

M. le président. Monsieur Dray, veuillez ne pas vous énerver : ce n'est pas bon pour votre cœur !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2609

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 mars 2006